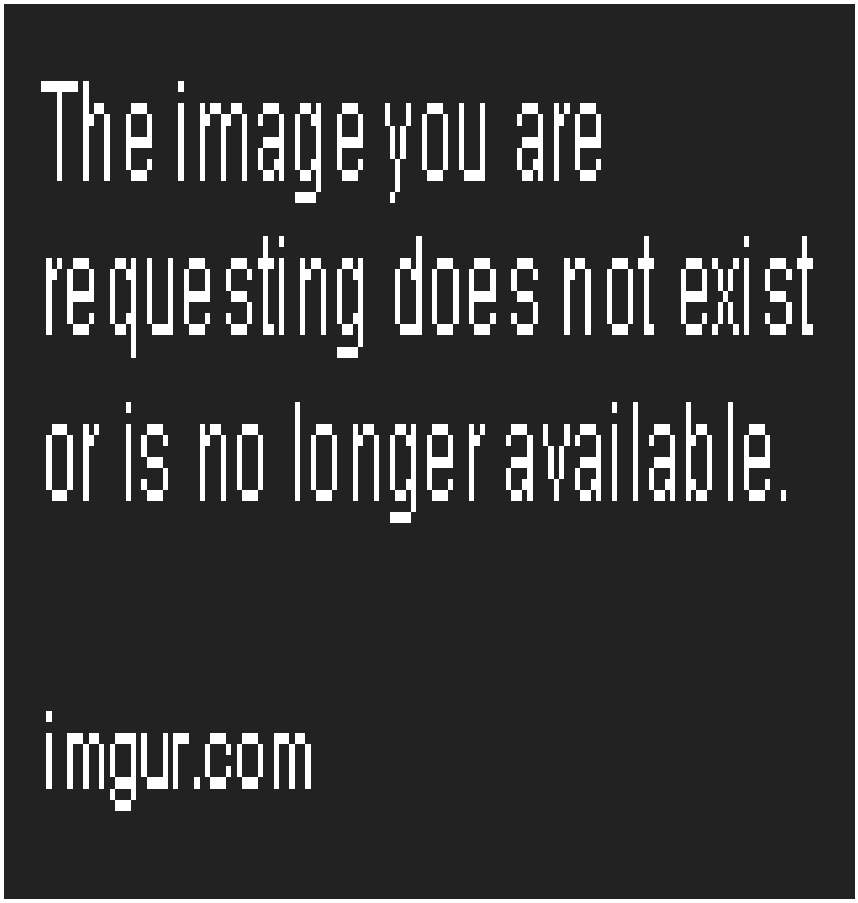
LICRA : « La bête se cache derrière des visages d’anges »

28/03/2014 à 20h33

Leurs tags racistes et haineux sur les murs de Chamalières, en juin, ont créé l’émoi. À la barre du tribunal de Clermont-Ferrand, trois jeunes viennent de comparaître pour apologie de crime ou délit.

Ils ont 18, 19 et 23 ans. Et sont domiciliés à Clermont-Ferrand, Sallèdes et Ceyrat (*). Pas de tatouage apparent, pas de cheveux rasés. Le parcours scolaire est bref mais il a le mérite d’exister. Et puis, il y a quelques mois, fans de hard-rock, ces trois jeunes atterrissent dans des soirées « déguisées où l’on fait des signes qui marquent très clairement l’appartenance à l’extrême droite » décrit Nadine Valiergue, la présidente de l’audience.



Le 9 juin, vers 22 h 40, la police interpelle, dans les anciens entrepôts frigorifiques de Chamalières, les trois prévenus. Dans leurs véhicules, deux bombes de peintures, une matraque télescopique, une chaîne, un couteau, des cagoules et un pistolet à douille… Oui, ils voulaient tagger. Mais « c'était pas prévu du tout d'écrire ça » répond l'un. « Je ne savais pas que j'avais marqué ça. C'est venu comme ça » ajoute l'autre.

En fait, ils baignent dans ce milieu. Dans leurs ordinateurs, les enquêteurs trouvent des photos de saluts nazis, un gâteau d'anniversaire avec une croix gammée en chocolat…

La présidente insiste : « Pour beaucoup de personne cela rappelle l'horreur, c'est choquant. » Silence à nouveau. Tous les trois disent regretter, expliquent avoir compris. « C'était de l'humour noir. Il n'y avait rien de sérieux. » Le plus âgé explique : « C'était plutôt pour leur montrer que j'étais capable d'avoir ça moi aussi. » Son grand-père maternel a été déporté à Auschwitz. « Je le savais mais j'y pensais pas. »

« **C'est incompréhensible, s'exclame Hervé Lhomme, le procureur de la République. Les bras m'en tombent.** » La ville de Chamalières s'est portée partie civile. Son avocate, M e Anne Marion, ne croit pas à l'erreur de jeunesse. « Ils savaient sciemment ce qu'ils faisaient ». Elle présente deux factures, presque 2.000 € et demande 1 € symbolique.

Pour la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), M e Céline Bommelaer reconnaît : « On aura aimé l'inconscience collective… Mais il y a les cagoules, la chaîne, la matraque… **Des inscriptions multiples et variées. Celle qui fait froid dans le dos : "On va rallumer les fours". Cela interroge. L'inquiétude monte à la lecture de ce dossier. Ils sont dans cette revendication-là. Ils ont conscience de ce qu'ils font. Ce n'est pas tolérable. Ce n'est pas soutenable.** » La Licra sollicite 3.000 € d'indemnisation.

« **Effectivement, la bête se cache derrière des visages d'anges ! Des gens sont morts pour vous assurer la vie. Il y a le sens des mots, le sens des actes** » **leur dit, droit dans les yeux,**

avec puissance, Hervé Lhomme, le procureur de la République. Il requiert 500 € d’amende pour la jeune fille, 100 jours-amendes à 10 € pour l’un des garçons et six mois de prison avec sursis mis à l’épreuve pour le plus âgé. Et un stage de citoyenneté.

La jeune fille est condamnée à 500 € d’amende. Les deux garçons : 800 € d’amende pour l’un et 120 jours amendes 10 € pour le second.

La Montagne